

Un nouveau DEJEPS, support attelage, à la rentrée 2019

La réforme du BPJEPS en 2018 a amené la disparition du BPJEPS mention attelage et a alors créée un vide dans le domaine de l'enseignement de cette discipline. Il n'existait pas de formation longue, diplômante spécifique à l'entraînement de cette discipline. C'est pourquoi, suite à la rénovation du diplôme du DEJEPS, l'IFCE a souhaité mettre en place un cursus permettant d'encadrer et d'entraîner dans la discipline de l'attelage.

Le DEJEPS vient compléter l'offre de formation attelage de l'IFCE et notamment du site d'Uzès sur le plan sportif en plus du CS UCAC qui concerne l'attelage sur un plan territorial traction animale

Quel est le public concerné ?

Cette formation s'adresse à différents publics :

- Les enseignants diplômés du BPJEPS mention attelage qui souhaitent développer une activité d'entraînement ;
- Les compétiteurs qui ont déjà beaucoup d'expériences, et de connaissance mais ils n'ont pas de diplôme. Sur le volet technique, leur expérience leur permet un allègement conséquent mais il faut les accompagner pour la prise en main des techniques pédagogiques et les préparer au passage du diplôme ;
- Les enseignants diplômés du BPJEPS qui n'ont pas forcément de valence attelage, mais qui souhaitent avoir un bagage technique pour développer l'enseignement et l'entraînement en attelage.

Comment s'organise ce nouveau cursus ?

La formation DEJEPS est organisée de manière à ce que les temps de formation en centre sur le site d'Uzès soient concentrés. Différentes modalités comme des sessions vidéos ou des visioconférences vont être développées pour permettre aux candidats de réaliser des heures de formation à distance. Le cursus est ainsi accessible à des professionnels en activité.

La formation s'appuie sur des enseignants et responsables pédagogiques de l'IFCE (site d'Uzès et site de Saumur) mais aussi des professionnels sur des volets techniques, notamment sur des champs compétition ou pour de l'enseignement en équitation.

Informations pratiques

Objectif : Obtenir un diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport qui valide les aptitudes à l'entraînement sportif au niveau Amateur dans la discipline de l'attelage.

Public : Tout public professionnel ou en reconversion ayant 18 ans révolus, remplissant les prérequis et ayant validé le test d'entrée.

Durée : Parcours complet sans allègement : 81 jours en centre (567 heures) et entreprise : 147 jours en entreprise (1029 heures)

Tests d'entrée 2019 : EPEF + Tests techniques attelage + Entretien professionnel

- 2 et 3 septembre 2019
- 2 et 3 octobre 2019